

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GENERIS FAVOR »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
TOITS ROUGES juste en face de l'Eglise des Assemblées
de Dieu., Lot 4859, Ilot 471

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du vendredi 03 février 2023 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le vendredi 03 février 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GENERIS FAVOR »

Objet : Commerce général ;

- Fourniture de vivres ;
- Fourniture de bureaux ;
- Maintenance informatique et des appareils électroménagers ;
- Import/Export de biens de consommation ;
- B.T.P. ;
- Rachat, réhabilitation et vente d'immeubles ;
- Transfert d'argent national et international ;
- Formation (Renforcement des capacités en administration générale des agents d'entreprises ;
- Prestations diverses ;
- Communication / publicité ;
- Opérations immobilières.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet

social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON TOITS ROUGES juste en face de l'Eglise des Assemblées de Dieu., Lot 4859, Ilot 471

Dirigeant(s) Mlle KOUDOU ALVINE SEGOLENE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-01171 du 03/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09760/GTCA/RC/2023 du 03/02/2023

